

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE DE SAINTE-RADEGONDE

L'article L.2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune de Sainte-Radegonde ; elle est disponible sur le site internet de la commune. Le Compte administratif est consultable en mairie de Sainte-Radegonde aux heures d'ouverture.

Le Compte Administratif 2023 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune de Sainte-Radegonde entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Lors de la séance du 8 avril 2024, le Conseil Municipal a adopté par 10 voix pour (le Maire ne prenant pas part au vote conformément au CGCT) le compte administratif 2023 qui constate les résultats de l'exécution du budget 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet d'assurer le quotidien et regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de l'ensemble des services communaux.

Les dépenses totales de fonctionnement pour l'exercice 2023 s'élèvent à 113 347.89€ (budgétées 276 384.56€).

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 2 252.02€ par rapport à 2022. La légère hausse s'explique par les différents petits travaux effectués sur les bâtiments communaux et ancienne école mais aussi par l'augmentation des charges de personnel (revalorisation du SMIC et des indices).

Les recettes totales de fonctionnement pour l'exercice 2023 s'élèvent à 152 618.57€ (budgétées 139 832.71€).

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 5635.94€ par rapport à 2022. Cela est principalement dû à l'augmentation de la base fiscale.

Le résultat annuel de fonctionnement de 2023 est de +39 270.68€.

AR Prefecture

086-218602399-20240408-CA2023-BF
Reçu le 16/04/2024

Pour rappel, il était de +35 885.67€ pour 2022.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les dépenses totales d'investissement pour l'exercice 2023 s'élèvent à 41 430.76€ (budgétées 81 459.26€).

Les dépenses réelles d'investissement sont de 33 416.76€ et correspondent :

- à la mise aux normes des sanitaires pour 10 855.20€,
- à l'extension du columbarium pour 2 950.00€,
- au remboursement d'emprunt 11 059.56€,
- aux subventions d'équipements versées à Grand Poitiers 8 014€,
- à des petits frais de matériel et de chemin pour 538.00€.

Les recettes totales d'investissement de 2022 sont de 30 171.75€ (budgétées 35 749.60€).

Les recettes réelles d'investissement sont de 19 767.83€ qui correspondent principalement aux subventions reçues pour les travaux du columbarium et des toilettes publiques (9 203€) et au Fond de Compensation de la TVA (8 195.69€).

Le résultat annuel d'investissement de 2023 est de -11 259.01€.

CONCLUSION

La commune a pu économiser cette année 39 270.68€ en fonctionnement.

L'excédent de fonctionnement reporté pour 2023 est de **175 822.53€** avec le report cumulé des années précédentes à 136 551.85€.

L'excédent d'investissement reporté pour 2023 est de **34 450.65€** avec le report cumulé des années précédentes à 45 709.66€.

AR Prefecture

086-218602399-20240408-CA2023-BF
Reçu le 16/04/2024